

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06/11/2023**

**Présents :** G. JEAN, G. RISBOURG, R. FRANCESCHI, L. ARNAUD, F. GOUIRAND, P. PEYTHIEUX, V. AGNES, C. SEBASTIANI, J. ROCHE, A. BREMOND, J. BLANC, S. VALLECALLE, O. DAVIN

**Absents excusés :** V. AGNES a donné pouvoir à L. ARNAUD  
P. BRESSIER a donné pouvoir à C. SEBASTIANI  
R. FRANCESCHI a donné pouvoir à G. RISBOURG

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre et du 18 juillet 2023**

1. **Travaux/ Voirie**
2. **Boulangerie**
3. **Projets**
4. **Salle des Fêtes**
5. **Urbanisme**
6. **Logiciel**
7. **Commissions municipales et Extra-municipales**
8. **Questions diverses**

- Laure ARNAUD est nommée secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre et du 18 juillet 2023 à l'unanimité.

1. **TRAVAUX/VOIRIE**

Lors de la séance du 19 juin, il a été approuvé de demander auprès du Département la répartition du produit des amendes de police. Cette subvention est accordée pour la sécurisation routière. A ce titre un plan d'ensemble de la commune a été effectué avec marquage au sol et travaux divers.

Marquage au sol : Zigzag signalisation : 9 240.75 € HT Travaux divers : Amourdedieu : 26 815 € HT

Midi traçage : 11504.33 € HT

Mme Le Maire propose au conseil d'approuver le plan d'aménagement de la voirie et d'accepter les devis des Entreprises Zigzag et Amourdedieu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver le plan et d'accepter les deux devis, à savoir ZIGZAG et AMOUREDIEU.

2. **BOULANGERIE**

COTELUB a mis en place un dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux, le projet de la commune s'inscrit parfaitement dans le cadre de ce fonds de concours et propose de déposer un dossier et de demander une aide financière à hauteur de 30 000€ pour l'année 2024 or quand le conseil avait fait la demande de la subvention auprès de COTELUB le plafond de celle -ci était à 25 000€, la commune a la possibilité de demander un avenant de 5000€ à cette subvention afin de ne pas être lésé par rapport aux autres communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de commerce de proximité pour un montant de 30 000 €.

Réunion de travaux tous les mercredis après-midi, début de travaux le 13 novembre.

P. PEYTHIEUX est étonné de ne pas avoir été convié à la réunion avec toutes les entreprises comme il avait été normalement dit lors des réunions pour les appels d'offres.

Lors de cette réunion, était présent la commission travaux, pour les prochaines réunions un seul interlocuteur sera présent à savoir G. RISBOURG et le cas échéant R. FRANCESCHI ou F. GOUIRAND.

2 places de stationnement seront prévues pour les maçons, les grilles chantier seront posées.

Leur lieu de vie se trouvera à la salle des associations comme demandé par le CSP.

- Concernant les décorations de Noël, des guirlandes vont être remplacées.

### 3. PROJETS

- Camille DOLEAN, cheffe de projets Petites Villes de Demain de COTELUB aide la collectivité dans l'étude de nouveaux projets.

A ce titre, Cabrières d'Aigues a demandé un accompagnement pour 2 projets ; La place du 8 mai et le City stade.

Mme DOLEAN a contacté le Directeur du CAUE sur les modalités d'intervention du cabinet Conseil. Nous attendons un retour de leur part.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### 4. PROJETS

- En 2022 et 2023, la salle des fêtes a été rénovée thermiquement, phoniquement. Les peintures vont être refaites ainsi que les soubassements.

Au vu des travaux réalisés, le montant de la location doit être révisé. Mme le Maire propose qu'à compter du 01/01/2024 le montant de la location s'élève à 300 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre le montant de la location à 300 € à compter du 01/01/2024.

C. SEBASTIANI est exaspérée par le bruit mais surtout par l'incivilité des utilisateurs de la salle des fêtes pour essayer de répondre à ce mécontentement, Geneviève JEAN souhaiterait qu'un groupe de travail se regroupe pour refonder le règlement intérieur de la salle des fêtes. Laure ARNAUD se propose de mener un groupe de travail avec Corinne SEBASTIANI.

P.PEYTHIEUX propose de mettre un quota de nombres locations pour les particuliers.

### 5. URBANISME

- En 2014, l'EPF PACA pour le terrain ROZIERE/GAUSSEN avait établi une étude de projets + relevé topographiques à la suite de tout cela et de l'offre de prix faite par l'EPF PACA les propriétaires ont refusé l'offre.

Après tout ce temps l'EPF PACA réclame à la commune de payer les frais de cette étude la commune n'a signé aucun devis ni aucun ordre de mission concernant ce dossier.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce dossier pour lequel l'EPF PACA demande à la commune de régler une facture d'un montant de 8 400€ pour un dossier non abouti qui plus est de l'époque de l'ancienne mandature du conseil municipal.

- L'étude de Maître Fuentes a contacté Mme Le Maire concernant une vente immobilière pour laquelle il y a lieu de mettre à jour une servitude.

Les parcelles concernées sont : AE 313 -AE 432-AE 312.

Ce droit de passage s'exerce exclusivement sur l'escalier.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte contenant constitution de servitude.

- Ouverture d'un incident dans la procédure du chemin de la sereine par notre avocate, incident rejeté par le tribunal, coût de la procédure 1200€ au frais de la commune.

- Commissaire enquêteur nommé pour l'enquête publique de révision et modification du PLU ainsi que celle du RLP.

- PV Cosette SIMON, la commune est déboutée, le tribunal judiciaire « juge les éléments pas clairement établis par l'enquête ».
  
- Dossier MENARD : Mr MENARD a eu rdv avec l'archi et Mme Le Maire pour représenter son nouveau dossier, un rehaussement de 22 cm sera effectué qui contiendra l'isolation ce qui dans le code de l'urbanisme légalise le rehaussement de toiture à minima.  
Diminution de 80 cm par rapport au permis initial.  
Nouveau dépôt dans les jours à venir.
  
- Suivi des dossiers pas de nouveau dépôt.
  
- P. PEYTHIEUX informe le conseil que COTELUB n'adhère plus à l'aide pour monter des dossiers auprès de la rénovation énergétique au PNRL.

## 6. LOGICIEL

- Les élus ont demandé au service administratif, la gestion des demandes et des courriers. Un logiciel permet un accompagnement pour ce suivi.  
L'entreprise CLOGIK a fait un devis de 1200 € TTC et une maintenance de 654 € TTC/an.  
Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis.

## 7. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

### Affaires scolaires

- Lors du dernier conseil d'école, des parents d'élèves ont demandé s'il serait possible d'embaucher une ATSEM, la commune fera savoir que le budget ne lui permet pas d'une embauche supplémentaire.
  
- L'école envisage d'effectuer un voyage scolaire, et afin de réaliser leur budget ils ont besoin de connaître le montant de la participation de la commune.  
Mme le Maire rappelle qu'il a été alloué précédemment une subvention de 2000 € pour les voyages.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser à l'OCCE un montant de 2000€.
  
- Il faut prévoir la refonte du dossier du PPMS en trouvant un système d'alerte pour l'intrusion.

### Affaires générales

- Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de déontologie, composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'état à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de référents déontologiques des élus le collège mis en place par le CDG84 et précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément et à celle retenue par le centre de gestion ; fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ; fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ; adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe ; autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

#### 8. QUESTIONS DIVERSES

- 11 novembre à 11h15 ; appeler A. CARLE.
- Cadeau de fin d'année chèque CADHOC pour les titulaires, ILLICADO 100€ pour les non titulaires
  
- Date des vœux du 19 janvier 2024.
  
- Motion contre la métropole d'agglomération d'Avignon vote à l'unanimité contre la métropole.
  
- Demande des Petits jardins pour transport fumier, envoi de mail pour prise de rdv.
  
- Armoire à livre prêt à être déposer.
  
- Election du CMJ le 17 octobre 2023, investiture lors du 11 novembre, prochaine réunion le 13 novembre, déambulation fêtes des lumières le 15 décembre entre la chorale de l'école et le loto de l'AEL
  
- Prochain conseil le 11 décembre 2023.

SEANCE LEVEE A 21H30